



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 janvier 2008
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5818^e séance, le 11 janvier 2008, la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité condamne dans les termes les plus vigoureux l'attaque lancée le 7 janvier par des éléments des Forces armées soudanaises, qui a été confirmée par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), contre un convoi de ravitaillement de la MINUAD. Il souligne que toute attaque ou menace contre celle-ci est inacceptable et exige qu'il n'y ait plus d'attaques contre elle. Il se félicite que le Gouvernement soudanais s'engage à mener une enquête complète et exhaustive sur l'incident susmentionné, de concert avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Le Conseil se félicite de la passation de pouvoir de l'Opération de maintien de la paix de l'Union africaine (MUAS) à la MINUAD, qui s'est effectuée le 31 décembre. Il félicite la MUAS d'avoir agi promptement pour commencer à rétablir la paix et la sécurité au Darfour.

Le Conseil demande au Gouvernement soudanais de respecter pleinement et dans les plus brefs délais la résolution 1769 (2007), notamment en concluant tous les arrangements nécessaires au déploiement rapide d'une force de la MINUAD efficace.

En outre, le Conseil demande instamment au Gouvernement soudanais et à tous les groupes armés d'observer un cessez-le-feu immédiat et complet et exige que toutes les parties coopèrent pleinement au déploiement de la MINUAD et respectent sa sécurité et sa liberté de circulation.

Le Conseil de sécurité rappelle qu'un règlement politique ouvert à toutes les parties et le déploiement réussi de la MINUAD sont indispensables pour rétablir la paix et la stabilité au Darfour. Il demande instamment à toutes les parties, y compris aux groupes rebelles, de s'engager pleinement et de façon constructive dans le processus politique, sous la direction de l'Envoyé spécial des Nations Unies, M. Jan Eliasson, et de l'Envoyé spécial de l'Union africaine, M. Salim Salim, qui ont son plein appui. Il est prêt à prendre des mesures contre toute partie qui entrave le processus de paix, les opérations humanitaires ou le déploiement de la MINUAD. Il considère également que la justice doit suivre son cours.



Le Conseil se déclare préoccupé par la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire au Darfour et engage l'Organisation des Nations Unies et tous les États Membres à faciliter le déploiement rapide et intégral de la MINUAD. Il prie instamment les États qui le peuvent de fournir les unités de transport hélicoptère et autres nécessaires au succès de l'Opération. »
